



NATURE Et si la truite arc-en-ciel remplaçait sa cousine, la fario, dans les cours d'eau? C'est l'une des solutions avancées par les pêcheurs pour repeupler les ruisseaux. Il n'en est pas question, réplique la Confédération.

Le débat sur la truite arc-en-ciel, venue d'Amérique, refait surface



Deux clans s'affrontent pour savoir si la truite arc-en-ciel, une espèce américaine introduite en Suisse au XIX^e siècle, a sa place dans les cours d'eau.

La question divise les pêcheurs et les experts: la truite arc-en-ciel est-elle une solution face au changement climatique et dans les cours d'eau aménagés? Récemment, une centaine de spécialistes, invités par la Fédération suisse de pêche (FSP), ont débattu du sujet. Selon la FSP, l'arc-en-ciel serait mieux adaptée aux cours d'eau actuels, souvent moins oxygénés et plus pollués. Elle souhaiterait que la Confédération assouplisse ses autorisations, afin que cette espèce, plus robuste dans ces conditions, soit introduite dans les ruisseaux où les farios ont disparu. En trente-cinq ans, le nombre de prises de

truites indigènes a été divisé par quatre, révèle un rapport de la Confédération. Pendant longtemps, l'arc-en-ciel était la bienvenue dans les eaux helvétiques. Jusqu'en 1994, cette truite venue d'Amérique était présente dans les rivières. Puis elle a rejoint la liste noire des «espèces étrangères». L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) s'est rendu compte qu'elle entrerait en concurrence avec la truite indigène, la fario. Depuis, on ne peut en relâcher que dans des plans d'eau fermés, une décision qui a du mal à passer auprès des pêcheurs.



La candidate idéale, vraiment?

Aux yeux de la FSP, la truite arc-en-ciel, nageant en Suisse depuis 1887, serait la candidate idéale pour repeupler les rivières. Pour l'OFEV, qui estime que le retour des poissons doit se faire par la renaturation, la réponse est clairement non. «L'un des buts de la loi fédérale sur la pêche est de préserver la diversité naturelle des espèces indigènes de poissons et d'écrevisses, rappelle Daniel Hefti, de la section milieux aquatiques. Il faut rétablir les biotopes de manière à permettre le développement de peuplements typiques de la station, ce qui doit être réalisé en priorité par une amélioration des cours d'eau. Il ne s'agit pas de substituer une espèce indigène par une autre.» Pour cet expert, les eaux ne doivent pas être considérées comme des «piscicultures à ciel ouvert», ajoutant qu'un compromis a déjà été fait. La truite arc-en-ciel est présente dans près de 300 lieux du pays, essentiellement des lacs alpins et des piscicultures où «elle ne représente aucun danger pour la faune locale». Car si elle ne dévore pas sa cousine, elle peut gâcher son frai. Les deux truites ne se reproduisent pas au même moment. La fario pond ses œufs en hiver, l'arc-en-ciel attend le mois de mars. Mais elles choisissent les mêmes sites pour le faire. L'arc-en-ciel creuse donc dans le gravier, abîmant la progéniture de la fario, alors en plein développement. Et tout cela en vain, comme le note le biologiste Jean-François Rubin, directeur de la Maison de la rivière: «Même si elle semble mieux résister au changement climatique, elle n'arrive pas à se reproduire naturellement en Suisse. Notre pays a choisi de lutter contre des espèces invasives, ce n'est pas le moment de faire machine arrière!»

Une question lancinante

À Genève, ce poisson est la source d'un bras de fer depuis des décennies. Christophe Ebener, président de la Fédération des sociétés de pêche genevoises, estime

par exemple que la décision de repeupler avec de l'arc-en-ciel devrait revenir aux cantons, selon leurs spécificités. «Aujourd'hui, on doit repeupler les cours d'eau avec des alevins provenant du même bassin versant, c'est-à-dire des truites de la région, c'est très spécifique. C'est comme si on voulait revenir à la situation de la Suisse d'il y a 150 ans, c'est irréaliste.» Se demandant s'il est toujours légitime de classer les espèces comme étant indigènes ou non – une classification qui remonte à la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb –, il pense que les truites arc-en-ciel permettraient de pérenniser la pratique de la pêche. «Ce serait se tromper de cible, estime quant à lui Jean-François Rubin, pour qui la gestion de ce poisson, du ressort de la Confédération, est identique à celle du loup. La lutte contre le réchauffement ne passe pas par l'introduction d'espèces exotiques, cela reviendrait à baisser les bras.»

CÉLINE DURUZ ■

EN CHIFFRES

La pêche, c'est:

- **En 2010**, 400 000 truites farios ont été pêchées en Suisse, contre 1 700 000 en 1975.
 - **Il y a 262 pêcheurs** professionnels dans le pays, ainsi que 150 000 pratiquants amateurs.
 - **Entre 2000 et 2010**, le rendement piscicole annuel était de 1600 tonnes, contre 1350 actuellement.
 - **En 30 ans**, la consommation de poisson a bondi en Suisse, passant de 7 à 9 kilos par personne par année. La pêche professionnelle helvétique ne couvre que 2% de ces besoins.
- + **D'INFOS** État des lieux de la pêche de la Confédération, www.admin.ch.



EXEMPLES Pas de naturalisation même après cent ans passés en Suisse



La truite canadienne

La truite des lacs canadiens et américains, la namaycush (*Salvelinus namaycush*), a le même statut que sa cousine arc-en-ciel. Selon l'ordonnance sur la pêche, elle peut être relâchée dans les lacs de montagne notamment. Elle vit en Suisse depuis 1881.



Le saumon de fontaine

Un autre salmonidé nage dans les eaux suisses, le saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). On le retrouve dans des «biotopes inadéquats pour la truite de rivière», avec laquelle il est en compétition. Cette espèce d'omble nord-américaine est arrivée chez nous vers 1879.



Le sandre de l'Est

Originaire d'Asie et d'Europe de l'Est, le sandre (*Sander lucioperca*) a été introduit dans le Rhin en 1888, dans la Saône en 1915 et dans le Rhône en 1930. Son arrivée dans nos ruisseaux devait combler un manque de poissons et favoriser la pêche de loisirs dans le pays.